



# PROGRAMME DE MISE A L'ECHELLE DE L'ASSAINISSEMENT INCLUSIF A LUBUMBASHI, HAUT- KATANGA/ REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

## ETUDE DIAGNOSTIC ET PRIORISATION

### Lubumbashi

---

**TERMES DE REFERENCES - 22 avril 2024**

**Et Addendum du 14/05/2024**

## I. CONTEXTE DE L'ETUDE

---

### 1. Le programme AIVF

L'AIMF et la Fondation Bill & Melinda Gates ont signé en mars 2017 un partenariat pour développer une « Initiative pour l'amélioration des services urbains clés dans les secteurs sociaux ». Premier partenariat entre cette grande Fondation nord-américaine et le réseau des élus locaux francophones, cette Initiative a permis d'appuyer, entre 2017 et 2021, la mise en place de 15 projets pilotes en 4 ans.

L'accord de partenariat est renouvelé en 2022 autour de la préparation de la gestion des boues de vidange et de l'assainissement inclusif à l'échelle de la ville. Capitalisant sur les réussites de la phase 1 « ISSV », ce programme vise à soutenir la mise à l'échelle des interventions à l'échelle de 6 pays d'intervention, dont la République Démocratique du Congo (aux côtés du Cameroun, de la Guinée, de la Mauritanie, du Niger).

Par suite de l'établissement de critères, validés par les villes et associations de collectivités locales déjà parties prenantes du programme, réunies à Abidjan en février 2023, la ville de Lubumbashi a été retenue comme ville pilote.

### 2. L'approche d'assainissement inclusif à l'échelle de la ville (City Wide Inclusive Sanitation)

La démarche d'assainissement inclusif à l'échelle de la ville (CWIS en anglais) est une approche de service public pour la planification et la mise en œuvre de systèmes d'assainissement urbain afin d'atteindre des résultats résumés par l'Objectif de développement durable 6 : un assainissement sûr, équitable et durable pour tous dans une zone urbaine, en accordant une attention particulière aux besoins des pauvres, des marginalisés, des femmes et des filles.

Elle repose sur ces piliers :

- Equité
- Durabilité
- Sécurité
- Responsabilité
- Transparence/reddition des comptes
- Planification et allocation des ressources



### **3. Le contexte en matière d'assainissement**

*Depuis l'adoption de la Constitution du 18 février 2006, la République Démocratique du Congo a instauré la décentralisation comme mode de gouvernance y compris dans le secteur de l'assainissement*

La ville de Lubumbashi compte environ 4 millions d'habitants. Elle est divisée en 7 communes qui ont, en théorie, la compétence assainissement mais en réalité peu de capacités. Pour y pallier c'est la Ville qui prend en charge l'essentiel des actions en matière de salubrité. La Ville dispose d'environ 400 agents pour l'assainissement, essentiellement affectés à la gestion des déchets solides.

En termes d'assainissement liquide elle dispose d'un réseau de canalisations et stations de traitement par lagunage datant de l'époque coloniale, très dégradé. Mais l'essentiel de la ville est desservi par de l'assainissement autonome. Les fosses sont vidangées par camions ou par des vidangeurs manuels, ou raccordées sur le réseau pluvial.

La Ville a sollicité un partenariat avec ENABEL sur la sensibilisation, le tri des déchets solides. Sur base de l'arrêté 034/BUR-MAIRE/VILLE/L'SHI/2023 du 31/07/2023 définissant les orientations et la mise en œuvre de la Politique Locale d'Assainissement de la Ville de Lubumbashi dans un cadre de délégation de Service Public avec le Secteur Privé, la Mairie est en partenariat avec 9 entreprises privées sur le ramassage et l'enlèvement des immondices principalement solides. Une étude sur le potentiel de l'économie circulaire a notamment été réalisée en décembre 2022 dernier.

Des recherches universitaires sont en train d'être menées sur la valorisation des boues de vidange en agriculture. La note produite par la Ville (voir en annexe le lien vers la bibliographie utile déjà identifiée) indique que la valorisation des boues d'épuration devra tenir compte des risques de contamination par les métaux lourds (Cu, Co, Cd, Pb, Zn, etc) pour donner suite à l'intense activité minière qui caractérise cette ville dénommée « capitale du cuivre ».

La Ville n'a pas, à ce jour, de politique formulée en matière de gestion des eaux usées ni de ligne budgétaire spécifiquement adaptée à l'assainissement liquide. Mais il y a des partenariats avec des opérateurs privés pour des toilettes publiques.

Il n'y a pas de plan de développement/schéma directeur pour le développement urbain récemment actualisé.

La politique nationale d'assainissement donne la compétence assainissement aux municipalités, avec possibilités de PPP. Un arrêté pour le zonage de l'assainissement en vue de PPP a d'ailleurs été passé récemment par la Ville conformément aux arrêtés 034/BUR-MAIRE/VILLE/L'SHI/2023 du 31/07/2023 (susmentionné) et 035 /BUR-MAIRE/VILLE/L'SHI/2023 du 04/08/2023 fixant les modalités d'organisation de la perception de la taxe d'Assainissement et d'enlèvement d'immondices ou ordures ménagères dans un cadre de délégation de Service Public avec les partenaires privés.



## II. MISSIONS DU CONSULTANT

---

### 1. Objectifs

L'objectif général de cette mission est d'aider la ville de Lubumbashi à se doter d'une vision fine des problématiques de l'assainissement sur son territoire et des gaps à combler, en accord de lui permettre de se doter d'éléments de décision pour estimer ses besoins en investissement et prioriser les futures interventions dans le temps et dans l'espace, puis préparer des avant-projets très sommaires d'investissement dans la gestion des boues de vidange (GBV) à Lubumbashi en étudiant les dimensions institutionnelles, techniques et financières, ainsi que le développement économique, l'acceptabilité pour la clientèle et le marketing de l'assainissement, conformément à l'approche CWIS

Les objectifs spécifiques de cette mission sont les suivants :

- i. **Evaluer et analyser le système actuel de l'accès à l'assainissement dans les lieux publics et GBV à Lubumbashi**, en portant une attention particulière sur la qualité des services et le marché existant (le cas échéant), et en cernant les obstacles, lacunes et goulots d'étranglement qui entravent la fourniture de services améliorés de GBV. L'évaluation devrait étudier les causes des défaillances. A ce titre, il est nécessaire d'évaluer le contexte actuel du secteur au niveau national ainsi que localement. Ces évaluations devront prendre en compte le cadre institutionnel et les modalités de mise en œuvre (y compris le cadre réglementaire et le rôle du secteur privé), afin de tenir compte des modèles de services existants qui, dans bien des cas, ont vu le jour sans une intervention publique planifiée (par exemple à travers le secteur privé informel/formel et/ou les ONG). L'étude du système d'assainissement dans les lieux publics et de GBV devra considérer les approches d'assainissement inclusif à l'échelle de la ville tout en prenant en compte les aspects suivants : montages institutionnels ; cadres politique et réglementaire ; éléments techniques du système ; source et modalités de financement de l'investissement comme de l'exploitation ; dimensions sociales telles que la perception des utilisateurs des services, leur satisfaction et leur implication ; et les aspects sanitaires et environnementaux
- ii. **Proposer des solutions** (à court terme : 1 à 3 années, à moyen terme : 5-7 années et long terme : 10 années et au-delà) aux obstacles relevés lors de l'examen des cadres politique et réglementaire, des dispositions institutionnelles, des éléments techniques sanitaires et environnementaux, des modalités de financement/financières, des perceptions et des utilisateurs/usagers ;
- iii. **Elaborer un plan de renforcement/transformation institutionnel(le) et déterminer les investissements correspondants** – Cette phase se matérialisera par une priorisation des sites et l'élaboration de budgets sommaires.

Les évaluations, ainsi que les devis quantitatifs et les cahiers des charges techniques qui en découlent, devront prendre en compte tous les maillons de la chaîne de services d'assainissement, y compris la réception/le confinement, la vidange, le transport, le traitement et l'utilisation finale/l'entreposage et la valorisation/réutilisation sans risque des boues de vidange.



Toutefois, la prestation, au niveau du maillon accès/recueil des eaux usées, ne sera traitée qu'à travers le prisme d'accès dans les lieux publics sans tenir compte des aspects domestiques.

- Méthode

La méthodologie adoptée pour réaliser ces objectifs s'appuie sur l'utilisation de données qualitatives et quantitatives recueillies auprès de sources primaires et secondaires. Il s'agit notamment des : entretiens avec les acteurs clés : institutions gouvernementales et locales et les fournisseurs de services ; groupes de discussion dirigée (GDD) avec un éventail de parties prenantes ; visites de terrain ; rapports d'activité des fournisseurs de service ; et la documentation existante publiés par le gouvernement/entités non gouvernementales/autres entités (rapport, étude, évaluation, document stratégique, réglementation, etc.).

## Déroulement de la Prestation

### **Etape 1. Etude de- Diagnostic et orientations en termes de priorisation**

La mission du Consultant est de compléter les informations existantes afin de disposer de données de base solides pour un développement phasé et durable des services répondant aux exigences locales.

La phase d'étude/diagnostic portera sur :

#### **I. L'Environnement du service public de l'eau et assainissement**

- Diagnostic de l'environnement de marché : cadre institutionnel et réglementaire de l'assainissement et de la décentralisation dans le pays, initiatives notables en faveur de l'assainissement autonome/GBV et leçons à en tirer, etc. Un premier travail d'étude sur la décentralisation en République démocratique du Congo a été réalisé et consultable en annexe. Cette production servira de base au diagnostic sollicité.
- Diagnostic du territoire urbain et de son évolution démographique, spatiale et en termes de bâti : caractéristiques physiques du site (y compris hydrogéologie et hydrographie, géologie et pédologie, climat, topographie...), évolution de la tâche urbaine et du type de bâti, du réseau de voirie, des zones inondables, etc. Et plus largement tout facteur pouvant influencer la demande en assainissement des eaux usées et les solutions à proposer en termes de services à fournir ;
- Identifier les actions en cours dans la Ville ou menées dans un passé récent (5 dernières années) ayant attiré au service public d'assainissement, à l'hygiène et/ou à l'environnement urbain ou au renforcement des capacités de MOA communales. Il peut notamment s'agir : d'investissements municipaux ou étatiques, d'actions d'ONGs ou autres partenaires de développement (agence des UN, etc.), projets de coopération décentralisée ;
- Diagnostic institutionnel et finances publiques :
  - Le fonctionnement général de l'institution communale : recensement des services, analyse de leur organisation et périmètre d'action (sur la base des



- règlements municipaux), analyse des relations entre les services, des ressources humaines disponibles et établissement de l'organigramme ;
- Liens entre les services municipaux et les autres types d'acteurs concernés par la problématique de l'assainissement ;
  - Les services déconcentrés de l'état (et les contrôles qu'ils exercent sur la Commune) : services fiscaux, préfecture, services de l'urbanisme, services d'hygiène, services de l'environnement et des établissements classés, services de santé et les interactions SD/services communaux (appui/conseil, appuis opérationnels, etc.)
  - La société civile et les conseils de quartier ;
  - Les moyens, le patrimoine et les compétences (techniques, de gestion, compétences financières) dont dispose la commune et les contraintes auxquelles elle est confrontée ;
  - Le fonctionnement des finances municipales : mécanismes de financement local, principales ressources et postes de dépenses, équilibres des comptes, prévisibilité du budget. Sur l'assainissement en particulier, quelles sont les rubriques et lignes budgétaires mobilisables ? par quel moyen ? Quels sont les liens entre assainissement et fiscalité locale (notamment ressources mobilisables sur les taxes foncières, les marchés, etc.) ;
  - Quelles politiques sociales en faveur des plus pauvres, des femmes, des PMR et personnes âgées ? En particulier pour l'eau/assainissement mais le cas échéant dans d'autres domaines. Quelle effectivité dans la planification des services, dans la construction et exécution des budgets, dans l'implication de ces groupes cibles dans la gouvernance de la commune et de ses services ?
  - Quelles capacités/expériences en matière d'ingénierie sociale ?
  - Les expériences en matière de cadrage, passation et suivi de contrats de DSP/PPP

## **II. Les usagers finaux des services**

- Un zonage de la ville avec localisation et quantification des besoins des habitants en vidange (diagramme SFD). Ce zonage se fera dans l'optique d'un développement et distribution de services d'assainissement adaptés. Le consultant devra utiliser plusieurs méthodologies pour évaluer les flux de matière de vidange et proposer un phasage réaliste du développement des services de vidange et de traitement en fonction de l'estimation des volumes et de leur projection dans le temps ; Le zonage pourra dans la mesure du possible être enrichi des critères
- Etablir une cartographie selon : l'accessibilité des quartiers, type de voirie, trafic, topographie, densification et type d'habitat, accès à l'eau, données météorologiques. Le consultant devra s'appuyer sur les cartes et SIG existants afin de renforcer l'analyse ;
- La localisation des toilettes publiques et sites de traitement/dépotage devront être indiqués sur les cartes. Le consultant devra informer sur le niveau de service des toilettes publiques (nombre de cabines et genre, type et état des ouvrages,



propriétaire/gestionnaire, niveau de salubrité, mode de gestion, de financement et de suivi par la ville, types de services fournis) ;

- Diagnostic social
- Identifier la prise en compte des aspects genre et des publics vulnérables non pris en compte par les services publics d'assainissement. Le cas échéant des recommandations devront être formulées.
- Identifier et analyser les services auxquels les usagers ont accès dans les lieux publics.
- Identifier et analyser les usages en matières

### III. Le secteur privé

- Etude du secteur privé de la fourniture du service de vidange (manuelle, semi-mécanique, mécanique) ;
- Etude du secteur privé de l'utilisation des sous-produits de l'assainissement : maraîchers urbains/périurbains ;

L'ensemble des acteurs analysés en phase diagnostic devront être identifiés en annexe (listing comportant les noms et prénoms des personnes interrogées, statut/caractéristiques de la structure, numéro de téléphone, etc.)

Une restitution intermédiaire sera organisée afin de valider les conclusions issues du diagnostic avec les différentes parties prenantes.

Ces conclusions comprendront plusieurs orientations stratégiques de travail :

- besoins d'investissements et améliorations du service par zone, par segment de population et par maillon ;
- organisation /suivi de la filière

Cette première étape permettra d'affiner un certain nombre de recommandations qui seront à développer selon les débats intervenus lors des phases de restitution.

### **Etape 2 : Planification du service d'eau et d'assainissement à Lubumbashi**

Pour donner suite à la phase de diagnostic et à la formulation de recommandations une planification des actions sera élaborée par le moyen d'une feuille de route pour le développement des services dans la ville et comprendra :

- Priorisation géographique
- Une priorisation des zones à mettre à niveau ;
- Repérage des sites pressentis pour les investissements selon des grilles d'analyse multicritères prenant en compte les questions environnementales (y compris perspectives climatiques) et sociales.
- Identification de sites qui pourraient accueillir une station de des BV. L'appui consiste en l'établissement des critères et indicateurs pour



permettre l'identification des sites. Une fois les sites identifiés le consultant donnera son avis sur les plus pertinents (classification).

- stratégie de ciblage sociale
  - Une segmentation verticale de la population, vulnérable et délaissés et les publics prioritaires à cibler afin de garantir un rattrapage du niveau de service pour ceux qui sont laissés pour compte
  
- Planification budgétaire
  - La priorisation des investissements pour chaque maillon : collecte et vidange, traitement et valorisation, accès aux lieux publics; assortie d'un chiffrage sommaire des investissements à +/-30% ;
  - Les ressources envisagées/identifiées pour financer ces investissements ;
  - Identifier les pistes d'amélioration des modèles actuels pour une meilleure viabilité financière et définir les modèles économiques des futurs services ainsi que les modes de gestion y compris le développement d'éventuelles synergies avec d'autres services locaux (approvisionnement en eau, collecte des déchets solides, etc.) ;
  - Identification des financements mobilisables (subventions)
  - Modélisation financière détaillant l'activité jusqu'à l'amortissement total des investissements identifiés ;
  
- Planification institutionnelle
  - un plan de renforcement des capacités acteurs public/privé.

travail d'évolution du cadre réglementaire/institutionnel de la ville de Lubumbashi suite au diagnostic établi en 1<sup>ère</sup> étape ;

- la liste des études à conduire
- Planification dans le temps/aux différentes échéances
  - Calendrier des étapes d'amélioration des services avec les activités à mener, investissements à réaliser, indicateurs de résultats

Un plan d'investissement étalé dans le temps aux différentes échéances.

Une restitution finale sera organisée afin de présenter la planification ainsi que ses conclusions. Le consultant veillera à la bonne participation de l'ensemble des acteurs concernés.



### III. DUREE ET BUDGET DE L'ETUDE

#### Programme de travail du consultant

Début de l'étude : juin 2024

Rapport final et réunion de restitution : novembre 2024

Etape	Nbre de jours	Délivrables à produire
Démarrage	8	CR de réunion de démarrage Note de démarrage intégrant : <ul style="list-style-type: none"><li>- méthodologie affinée et actualisée</li><li>- Planning de démarrage</li><li>- Révision TDR si nécessaire</li><li>- Liste des documents collectés/à collecter</li><li>- Outils de collecte (questionnaires, guides d'entretiens et d'observations, etc.)</li><li>- Note bibliographique</li></ul>
<b>Diagnostic</b>		
Etude de diagnostic approfondi : collecte de données : entretiens semi-directifs, accompagnement sur le terrain, rencontre avec les autres acteurs, etc.	20 jours	CR d'entretiens et de visites terrains
Traitement des données du diagnostic et analyse	10 jours	
Rédaction d'un rapport de diagnostic et recommandations	10 jours	Rapport de diagnostic et orientations stratégiques (version provisoire)
Point de restitution intermédiaire sous forme d'atelier/échange	2 jours	Support de présentation et CR de la réunion Rapport de diag et orientations VF
<b>Sous total</b>	<b>50 jours</b>	
<b>Planification</b>		
Prise contact et réunions d'information sur le projet	7 jours	CR de réunion d'étape



<b>Etape</b>	<b>Nbre de jours</b>	<b>Délivrables à produire</b>
Approfondissement des recommandations/élaboration de la stratégie détaillée-planification	35 jours	Note de stratégie détaillée/planification
Présentation des résultats aux acteurs pour validation intermédiaire/préparation des arbitrages	5	Supports de présentation des recommandations à la destination des acteurs concernés
Restitution finale sous forme d'atelier/échange	3	Support de présentation+CR de l'atelier
<b>Sous total</b>	<b>50 jours</b>	
<b>Total</b>	<b>100 jours (5mois)</b>	



## IV. MODALITES D'EVALUATION DES OFFRES

---

### 1.1 Profil du consultant

Le Consultant devra mettre en place l'ensemble du personnel qu'il jugera nécessaire pour la bonne réalisation de sa mission. Il prendra en charge tout ce qui concerne le fonctionnement interne de sa mission, ses rapports avec son siège, le logement et le déplacement sur le lieu du projet.

Il devra proposer au minimum les profils suivants :

- Un Chef de mission disposant d'un diplôme (Bac+5) ou plus en économie, finance, management ou disciplines connexes. Expérimenté en gestion durable des ouvrages d'assainissement et en établissement de modèles économiques d'affaires idéalement à l'interface public/privé, spécialiste en planification et gestion de projet, disposant de compétences en analyse institutionnelle et des capacités des acteurs publics, surtout locaux ;
- Un expert financier détenant des compétences en financement des services publics ainsi qu'en modélisation de plan d'affaires à la fois pour le secteur public et privé de taille moyenne à grande (+ 50 personnes) ;
- Expert en sociologie : une expérience de la programmation liée au genre en Afrique de l'Ouest est fortement souhaitée. Connaissance avérée des questions liées à l'égalité des genres et publics vulnérables, sensibilisation à l'hygiène et stratégies de communication pour le changement de comportement, compétences en conduite d'enquêtes socio-économiques, notamment dans le domaine de l'assainissement ;
- Une connaissance des normes E&S liées à la construction d'infrastructures classées sera exigée au sein du groupement. Elle peut relever du chef de mission ou de l'un des autres experts (socio-économistes, technicien, etc.) mais elle est indispensable.

Le consultant et son équipe doivent disposer de compétences avec au minimum 3 références dans les domaines de la conduite d'études diagnostic et de planification des services publics de base, de préférence en lien avec le secteur de l'assainissement des eaux usées et boues de vidanges

La connaissance et l'expérience dans le renforcement institutionnel des collectivités locales et de l'appui au secteur privé local (TPE/PME du secteur informel et semi-formel) en particulier dans le domaine de l'assainissement, seront souhaitées.

Une expérience/connaissance de la démarche « CWIS » sera fortement appréciée. Dans tous les cas consultants devront s'y conformer et s'engager à se former sur le sujet, avec l'appui des AT AIMF.

Le Consultant doit avoir une excellente pratique de la langue française.

### 1.2 Contenu des offres

Les éléments suivants devront être fournis par les soumissionnaires :



- 1) Une note méthodologique de l'étude de faisabilité proposée pour chaque mission décrite dans les TDR, ainsi que des commentaires associés si besoin.
- 2) La composition de l'équipe présentée et les CV de chaque expert.
- 3) L'attestation de la validité de l'offre (y compris de la disponibilité des experts présentés) pour une période de 60 jours suivant la date de dépôt des dossiers.
- 4) Le calendrier de réalisation de l'étude de faisabilité.

### 1.3 Grille d'évaluation

#### **Proposition Technique** (70 points) :

La méthodologie comptera pour 35 points et les CV des experts mobilisés compteront pour 35 points.

#### **Proposition Financière (30 points)**

La proposition financière portera sur:

- Une somme globale pour la réalisation de la mission ;
- Le coût journalier du personnel proposé (rémunération) ;
- Le détail des frais connexes à la bonne réalisation de la mission d'étude : frais de déplacement, hébergement, etc. (Autres frais).

L'évaluation de la proposition financière se fera selon la procédure mise en place (la proposition la moins chère recevant le maximum des points et les autres recevant une notation inversement proportionnelle).

### 1.4 Contact et date limite de soumission des offres

Merci de soumettre vos offres au plus tard **22 Mai 2024** à 16 h00 GMT.

Les offres devront être transmises aux adresses suivantes :

- [lubumville@hotmail.com](mailto:lubumville@hotmail.com)
- [se.palpgl@gmail.com](mailto:se.palpgl@gmail.com)
- [a.ardesi@aimf.asso.fr](mailto:a.ardesi@aimf.asso.fr)
- [michelpunddu@gmail.com](mailto:michelpunddu@gmail.com)

## V. ANNEXES

---

### 1. Outils méthodologiques utiles pour le consultant

[Rapport décentralisation Grands Lacs](#)



## VI. ADDENDUM DU 14.05.2024 EN REPONSE AUX QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES

---

1. Quel est le budget total pour cette mission ?

Le budget total disponible pour la mission est de 50 000 USD

2. Quelle est la monnaie d'établissement de l'offre financière ?

Les offres financières sont à établir en USD

Concernant l'offre technique :

3. Quelles sont les pièces administratives à fournir ?

Il sera demandé :

- Documents attestant que le prestataire est en règle avec la législation du pays dans lequel il est enregistré :
  - o Document attestant que les soumissionnaires sont à jour de leurs obligations juridiques et fiscales
  - o Document attestant de la déclaration /enregistrement de l'activité (type Kbis)

4. Vous mentionnez des cahiers des charges techniques en page 3 des TDR : « *Les évaluations, ainsi que les devis quantitatifs et les cahiers des charges techniques qui en découlent, devront prendre en compte tous les maillons de la chaîne de services d'assainissement* ». Ils ne sont toutefois plus mentionnés dans la suite du document et nous aimerions comprendre de quels cahiers des charges il s'agit et ce qui est attendu du consultant en la matière, dans le cadre de cette étude.

Il n'y a pas de cahiers des charges techniques à élaborer. L'étude s'arrête à la planification et priorisation des investissements pour l'ensemble des maillons de la chaîne de services, et l'établissement des enveloppes budgétaires pour les investissements en cohérence avec le contexte et marché local.

Pour laisser le temps aux soumissionnaires de prendre en compte ces informations, la deadline de remise des offres est repoussée au : **29 Mai 2024 (16h00 GMT)**